

Motion 2568

pour une politique de santé publique progressiste en matière de santé sexuelle et de santé reproductive

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la responsabilité de la santé sexuelle de l'ensemble de la population pèse très majoritairement sur les femmes ;
- que les coûts de la santé reproductive, contraception comprise, pèsent quasi exclusivement sur les femmes ;
- que certaines maladies gynécologiques, notamment l'endométriose, sont trop souvent mal et très tardivement diagnostiquées ;
- que les problématiques spécifiques des femmes lesbiennes, des bisexuel-le-s et des personnes transgenres sont largement ignorées dans les politiques de santé publique ;
- que l'absence de données fiables au sujet des problématiques de santé qui touchent spécifiquement ces populations empêche de mettre sur pied des politiques de santé publique adaptées à leurs besoins,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre sur pied un programme cantonal en faveur de la santé sexuelle et reproductive comprenant notamment :
 - l'information sur les méthodes de contraception féminines et masculines dont l'efficacité est prouvée, notamment la pilule contraceptive, les stérilets, les patchs contraceptifs, le préservatif, la vasectomie... ;
 - la prévention des infections sexuellement transmissibles, leurs dépistages et leurs traitements ;
- à encourager la réalisation par les professionnels de la santé de dépistages systématiques et précoces des infections sexuellement transmissibles, ainsi que de certaines maladies gynécologiques actuellement mal ou trop tardivement diagnostiquées, notamment l'endométriose ;
- à réaliser une étude visant à définir les besoins spécifiques en matière de santé des personnes lesbiennes, bisexuelles et transgenres ;

- à mettre en œuvre une politique de santé publique spécifique en faveur de ces populations ;
- à réaliser une campagne cantonale, en collaboration avec les acteurs associatifs, afin d'informer de la mise en œuvre des mesures citées ci-dessus.